

CONSEIL GENERAL DE VAUX-SUR-MORGES

Procès-verbal de la séance du
31 octobre 2016, 20H15

SALLE DE COMMUNE

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Admissions -assermentations, démissions.
3. Adoption des PV des séances du 9 mai et du 22 juin.
4. Préavis N° 02 / 2016, arrêté d'imposition 2017.
5. Préavis N° 03 / 2016, autorisation générale de plaider.
6. Préavis N° 04 / 2016, autorisation d'emprunter ou de placer.
7. Préavis N° 05 / 2016, dépenses imprévisibles.
8. Préavis N° 06 / 2016, aliénation partielle en faveur de la commune.
9. Préavis N° 07 / 2016, achat d'immeubles.
10. Communications municipales.
11. Divers.

APPEL, ORDRE DU JOUR

Appel

- 01 M le Président ouvre la séance à l'heure en saluant l'assemblée, puis passe la parole au secrétaire pour l'appel. **20 Conseillers** sur 30 sont **présents**, 8 se sont préalablement excusés.

OJ

- 02 L'ordre du jour tel que présenté et joint à la convocation n'appelle pas de commentaire.

ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS, DEMISSIONS.

Admissions

- 03 Quatre citoyens sont présents et ont demandé leur adhésion au Conseil. M Menzel demande à l'assemblée de se lever pour l'assermentation de Mme Carole Harriet, M Daniel Harriet, M Jean-Pierre Guignard et M Claude-Alain Gebhard qui confirment leur volonté, chacun dans la langue à leur meilleure convenance, par la promesse d'usage. Nous compterons donc **24 voix** pour les votations de ce soir.

PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 9 mai et 22 juin

PV des 9 mai et 22 juin

- 04 Les membres assermentés le 9 mai ont reçu ces deux documents avec la convocation et ont pu en prendre connaissance. M Menzel ouvre la discussion, puis propose d'adopter ces procès verbaux. Ils le sont à la majorité et deux abstentions.

PREAVIS N° 02 / 2016, arrêté d'imposition 2017

Arrêté 2017

- 05 Selon la demande de M le Président, Mme Lux nous lit le rapport de la commission de gestion sur cet objet. La dite commission a rencontré la Municipalité en date du 13 octobre afin de prendre connaissance de tous les éléments utiles à l'examen de cet arrêté 2017. La situation est en effet particulière, puisque la Municipalité se voit dans l'obligation d'augmenter notre taux communal de 17 points, et proposer au Conseil d'admettre une fiscalité à 56 % du barème cantonal. Cette augmentation est due au nouveau système de calcul de la péréquation, qui pénalise largement les communes avec une valeur élevée de leur point d'impôt. La commission relève que cette augmentation de 43% de notre fiscalité est le seul moyen, à ce jour, de maintenir l'équilibre financier de notre commune.
- M Gebhard propose à la Municipalité de revenir sur le projet de fusion régional, ce qui permettrait, selon lui, de minimiser l'augmentation proposée. M le Syndic lui répond que la problématique d'une fusion n'est pas à rediscuter ce soir, et que de toute manière, le taux d'impôt moyen des communes fusionnées sera selon les estimations plus élevé que celui discuté ce soir.
- M Lardet demande quelle serait la situation si le préavis est refusé ce soir; M le Syndic précise qu'en cas de refus, le taux actuel est reconduit, et qu'en l'état, la commune perdrait 1 million en 2017.
- François Denis complète en relevant que l'arrêté 2017 doit être remis au plus tard le 1er novembre à la Préfecture, et que les discussions sur la fusion précédemment mentionnée vont durer au moins cinq ans.
- La discussion n'est plus demandée, M Menzel demande le vote; l'arrêté d'impôt 2017 est **accepté par 21 voix**, 2 abstentions et 1 opposition.

PREAVIS N° 03 / 2016, autorisation générale de plaider

PR 03 / 2016

- 06 Sans discussion sur le sujet ce préavis est soumis au vote, après lecture du rapport de la commission. Il est **adopté par 23 voix** et 1 opposition.

PREAVIS N° 04 / 2016, autorisation d'emprunter et de placer

PR 04 / 2016

- 07 Après avoir entendu la commission, M Rouiller souhaite connaître le rendement d'un placement auprès d'une commune ou association. M le Syndic explique que la solution en général appliquée est une moyenne entre les possibilités de placement et d'emprunt. A ce jour la commune a placé, pour exemple, 500 000.- auprès de la Maison de la Rivière à 1%, ce qui est plutôt bon aujourd'hui. L'assemblée passe au vote et **accepte ce préavis à l'unanimité** moins 1 abstention.

PREAVIS N° 05 / 2016, dépenses imprévisibles

PR 05 / 2016

- 08 La commission propose à l'assemblée d'accepter ce préavis qui ne nécessite pas d'explication supplémentaire; il est **adopté par 23 voix** et 1 abstention.

PREAVIS N° 06 / 2016, aliénation partielle en faveur de la commune

PR 06 / 2016

- 09 La lecture du rapport de la commission suscite l'interrogation de M Breton; M le Syndic explique qu'il s'agit d'obtenir de la part du Conseil, en faveur de la Municipalité, la possibilité de grever par exemple une parcelle communale d'un droit de passage pour une canalisation ou un câblage. Sans autre discussion ce préavis est **adopté par 20 voix**, 1 opposition et 3 abstentions.

PREAVIS N° 07 / 2016, achat d'immeubles

PR 07 / 2016

- 10 Vincent Denis explique le processus d'examen par la Municipalité, en cas d'intérêt pour un objet immobilier, soit: propre examen du dossier, expertise par une société professionnelle, puis remise du dossier à la commission ad hoc. **M Lardet** demande quels sont concrètement les moyens de recherche de la Municipalité. M le Syndic répond qu'une demande a été envoyée à 48 communes du District de Morges, à 38 pour celui de Nyon, et qu'une quinzaine d'agences immobilières ont été contactées. M Menzel demande à l'assemblée de se déterminer; ce dernier préavis de la soirée **est adopté par 23 voix** et une abstention.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Yves Schopfer

- 11 informe l'assemblée que les communes de Bussy, Reverolle et Vaux ont acheté ensemble un radar dit pédagogique, qui sera installé environ 1 semaine par mois chez chacune d'entre elles. Ce matériel permettra d'enregistrer certaines données à des fins statistiques.

Alain Garcia

- 12 M Garcia a dernièrement participé à une séance traitant des transports publics régionaux, organisée conjointement par l'ARCAM et les MBC. Les revendications des communes y furent entendues, et seront prises en compte dans la gestion des transports " programme 2020 "
- M Garcia a notamment pu abordé l'efficience de notre ligne 728, dont la faible fréquentation, en dehors des horaires pendulaires est une pénalité. L'amélioration des courses en weekend était également discutée, ainsi que les liaisons avec les lignes CFF.
- M Garcia informe l'assemblée que la Municipalité étudie actuellement l'opportunité d'équiper l'administration communale d'un système GED (gestion électronique des documents).

Ch-Antoine Valsesia

- 13 annonce le culte de Noël à la Chapelle villageoise pour le 20 décembre. L'annonce sera faite à la population par tous-ménages.

DIVERS

M Lardet

- 14 Ce Conseiller revient sur le thème des bus avec quelques remarques à faire valoir auprès des MBC. Il s'agit principalement des difficultés pour l'utilisateur d'obtenir les correspondances en gare de Morges, les horaires étant chahutés par les travaux du giratoire J-J- Cart. Un autre grief est celui de l'impossibilité d'embarquer tous les passagers, par manque de place, sur la course matinale de 7h 44. Ceci est totalement injuste selon M Lardet, qui incite les Municipalités à intervenir auprès du transporteur qui devrait aussi améliorer sa communication. Enfin, il relève un manque de propreté à l'arrêt " Village " et souhaite voir installée une poubelle sur le site. M Garcia prend bonne note pour les prochaines discussions.

M Rouiller

- 15 intervient sur le passage de nombreuses voitures sur le Chemin de Pierrafuz, pourtant limité, et demande s'il y a moyen d'intervenir. M Garcia répond que la seule bonne formule est de relever les N° de plaques et de les lui transmettre. M Valsesia relève que la Municipalité maintient ses intentions de sécuriser au mieux nos routes, mais que les normes rigides en la matière au niveau des services cantonaux responsables sont parfois un obstacle à nos souhaits.

RAPPEL

- 16 La parole n'est plus demandée et M le Président met un terme aux débats, il est 21h30.

